



PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Lancement du
**Plan d'action
départemental
de restauration de la
sécurité du quotidien**

21 février 2025

La sécurité du quotidien est d'abord une affaire de terrain



“Parce que l’on ne protège bien que ce que l’on connaît bien, j’ai voulu que dans chaque département, au plus près des réalités locales, des actions ciblées soient pensées et menées pour lutter plus efficacement contre cette délinquance qui empoisonne la vie des Français.

C’est le sens de ces plans départementaux de restauration de la sécurité du quotidien, conçus par les préfets, avec nos forces de l’ordre et de nombreux acteurs concernés par la protection de nos compatriotes.

Ces plans reposent donc sur une philosophie d’action à laquelle je crois : la subsidiarité. Dans notre État encore trop jacobin, elle est essentielle. Car Paris ne sait pas tout ! Ce n’est pas au ministre que je suis de dire quelle patrouille placer à tel carrefour : la sécurité du quotidien est d’abord une affaire de terrain.

J’ai choisi de faire confiance aux acteurs de terrain. Et ce choix était le bon.

Car sous l’autorité de chaque préfet, un travail exceptionnel et inédit a été réalisé, pour dresser, à travers des diagnostics territoriaux, une cartographie précise et complète de la délinquance, dans chaque département. Désormais, et à partir de cette cartographie, des actions ciblées vont être lancées.

Elles seront nécessairement différentes selon les départements, mais elles devront être convergentes quant à l’objectif poursuivi : obtenir des résultats. Car c’est ce que les Français nous demandent.

Nous les obtiendrons. Car les préfets ont fait le choix de méthodes qui ont prouvé leur efficacité.

C’est le renforcement de la présence et de la visibilité de nos forces de l’ordre, pour rassurer les citoyens et dissuader les délinquants. C’est la concentration des efforts sur les lieux les plus propices à la délinquance ou les profils les plus problématiques. C’est aussi l’action conjointe avec la Justice et la relation essentielle avec les Maires.

Ensemble, tous ces plans départementaux dessinent désormais comme un vaste plan de bataille au service d’une même exigence de fermeté : garantir l’ordre républicain, pour protéger tous les Français, où qu’ils résident. Être protégé : c’est le premier droit de chaque citoyen et donc le premier devoir de l’État. Je veux saluer tous les courageux du ministère de l’Intérieur qui dans chaque département mènent ce combat républicain, contre l’impunité et pour la sécurité des Français.

Ils sont la fierté de notre ministère.”w

Bruno RETAILLEAU

Ministre d’État, ministre de l’Intérieur

La sécurité du département de la Côte-d'Or et de ses habitants constitue la priorité absolue du Préfet de la Côte-d'Or, la première de ses missions et le quotidien de son travail.

Le département de la Côte-d'Or n'est pas, au regard des moyennes nationales, un territoire particulièrement criminogène.

La délinquance y reste contenue grâce, notamment, au travail des forces de sécurité intérieure et de l'ensemble des acteurs du continuum de sécurité.

Cependant, certaines dynamiques doivent alerter, comme la diffusion sur la totalité du département d'un trafic de stupéfiants dont les modes opératoires se durcissent.

Le département de la Côte-d'Or n'est pas non plus épargné par les problématiques nationales que sont, pour ne citer qu'elles, la hausse des incivilités, les atteintes physiques et numériques aux biens des entreprises et des particuliers, les violences intrafamiliales et conjugales ou la gestion tant sociale que judiciaire de cas individuels complexes.

En matière de sécurité, et plus spécifiquement de sécurité du quotidien, les attentes des élus, des citoyens, des entreprises ou des partenaires institutionnels sont donc fortes.

Ce plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ) répond ainsi à un réel besoin de terrain : mieux lutter contre l'ensemble du spectre de la délinquance avec les outils existants, mais également déployer de nouvelles actions, pour obtenir de nouveaux résultats.

Parce qu'un important travail est d'ores et déjà réalisé dans le département, le choix a été fait de partir de l'existant, en interrogeant une grande variété d'acteurs publics et privés sur les axes d'amélioration possibles. L'association des acteurs de terrain, au premier rang desquels les élus, a ainsi permis un diagnostic fin du territoire et de ses « points chauds », dont découlent les priorités d'action.

Ce sont par conséquent 34 mesures déclinées en actions opérationnelles qui, par ce PADRSQ, constitueront désormais la feuille de route des acteurs de la sécurité en Côte-d'Or.

Elles sont regroupées en trois grands axes d'effort : intensifier la lutte contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants ; renforcer le maillage sécuritaire territorial et garantir la sécurité du quotidien ; améliorer la coordination entre acteurs du continuum de sécurité. Ces axes recouvrent plusieurs objectifs transversaux qui irriguent l'ensemble du plan d'action : accentuer l'effort en matière de prévention des comportements délictuels et des conduites à risque ; lutter contre les violences intrafamiliales et conjugales ; procéder à l'éloignement des étrangers en situation irrégulière auteurs de troubles à l'ordre public.

Le Préfet tient à remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans la conception mais également dans la mise en œuvre de ce PADRSQ.

La méthode d'un plan d'action collaboratif et innovant

Le PADRSQ a été construit en association étroite avec les acteurs publics et privés du département, pour faire mieux avec l'existant tout en engageant des axes innovants.

Afin d'élaborer ce plan, il a été décidé de partir de l'existant, car beaucoup est déjà fait dans le département, pour identifier les axes d'amélioration et les innovations pertinentes à mettre en œuvre.

14 auditions

menées pour identifier des axes de travail avec

les acteurs publics et privés du département

6 janvier 2025

réunion de travail avec les élus du département

Après avoir passé en revue les principaux plans et stratégies en vigueur dans le département, et recueilli les contributions des forces de sécurité intérieure (FSI), la préfecture a conduit une série de 14 auditions avec les acteurs du continuum de sécurité. Forces de sécurité intérieure, services et opérateurs de la Métropole, de la Ville de Dijon et du Conseil départemental, services de l'État (procureur de la République, administration pénitentiaire, Éducation nationale, Agence régionale de santé, protection judiciaire de la jeunesse, caisse d'allocations familiales, etc.) et acteurs privés (chambres consulaires, Medef 21, CPME 21, sociétés de sécurité privée, représentants de commerces, etc.) ont été consultés.

Ce travail de fond a conduit à l'identification d'une série d'axes de travail et de propositions pour le PADRSQ qui a été présentée le 6 janvier aux principaux élus concernés pour recueillir leurs avis. Cette réunion a permis d'affiner les priorités d'action ainsi que les manières d'associer l'ensemble du continuum de sécurité à leur concrétisation.

C'est fort de ce travail partenarial liminaire qu'un diagnostic territorial suivi d'une série d'actions opérationnelles sont proposés par ce PADRSQ.

Diagnostic territorial

Une délinquance contenue en Côte-d'Or, prise en compte par un dispositif robuste, mais dont les évolutions appellent une vigilance renforcée.

Le premier temps de ce diagnostic présente **l'état statistique et général de la délinquance en Côte-d'Or**, rappelant qu'elle est – de manière générale – en deçà des moyennes nationales. Les infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 20.5%) et les vols sans violence contre les entreprises et les établissements (+ 18.2%) sont toutefois, par rapport à 2023, en augmentation. Un état du dispositif départemental est également rappelé : effectifs (642 personnels à la DIPN, 740 au GGD21, 144 aux douanes, 27 polices municipales, etc.), stratégies et comitologie sont mis en avant.

Le second temps de ce diagnostic vise **une cartographie plus fine** et fait apparaître une gradation dans la géographie comme dans la typologie de la délinquance départementale.

L'agglomération dijonnaise est ainsi la principale zone de concentration de la délinquance, notamment en ce qui concerne le trafic de stupéfiants.

Une analyse des dynamiques en cours (ubérisation, livraisons par drones à la maison d'arrêt, externalisation de la main-d'œuvre, etc.) permet de poser des problématiques à traiter dans le cadre du plan.

Le reste de la délinquance dijonnaise (phénomènes de rixes, délinquance nocturne de voie publique, grands événements réguliers) est également abordé.

Le reste du département fait lui aussi l'objet d'un diagnostic poussé, qui relève une consommation de produits stupéfiants qui n'épargne aucun territoire, tout comme la problématique des violences intrafamiliales (VIF).

Enfin, la spécificité géographique de la Côte-d'Or, à la croisée notamment de six autoroutes, est analysée comme générant une délinquance importante, avec des flux de produits illicites mais également des atteintes aux biens sur les réseaux de transports.

Ainsi, en 2024, 469 faits de délinquance (hors police de la route) ont été relevés par la gendarmerie nationale sur les six autoroutes du département, dont 211 (45 %) sur l'A6 et 178 (38 %) sur l'A31.



2 circonscriptions de police nationale (CPN) (Dijon et Beaune) représentant **41,6%** de la population

58,4% de la population de la Côte-d'Or **99%** du territoire couverts par **le groupement de gendarmerie départementale**

Les dernières statistiques du ministère de l'Intérieur soulignent le **bon bilan de la lutte contre la délinquance en Côte-d'Or pour l'année 2024**

Le service statistique du ministère de l'Intérieur (SSMI) a publié ce 30 janvier les chiffres pour l'année 2024 des dix-sept principaux indicateurs relatifs à la délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales.

Par rapport aux moyennes nationales des crimes et délits enregistrés pour 1 000 habitants sur chacun de ces dix-sept indicateurs, le département de la Côte-d'Or se situe en deçà pour treize d'entre eux, à même niveau pour deux d'entre eux et au-dessus pour deux autres (vols d'accessoires sur véhicules ; usage de stupéfiants).

Sur ces dix-sept indicateurs, onze diminuent entre 2023 et 2024 : les coups et blessures volontaires (- 8.5 % de victimes enregistrées, et même - 12.4 % dans la sphère intrafamiliale), les violences sexuelles (- 2.5 % de victimes), les vols violents sans armes (- 6.4 % de victimes) ou encore les vols de véhicules (- 8.7 % de véhicules concernés).

La hausse des chiffres de six indicateurs entre 2023 et 2024 appelle quant à elle une analyse nuancée.

- Trois indicateurs recouvrent un très faible volume de crimes et délits et sont par conséquent sensibles aux évolutions marginales : c'est le cas des homicides (+ 20 %, de 5 à 6 homicides dans le département), des tentatives d'homicides (+ 18.2 % mais 26 cas recensés uniquement) et des vols avec armes (+ 10 %, de 40 à 44 faits enregistrés).
- Un indicateur est directement corrélé à l'activité des forces de sécurité intérieure, qui explique la hausse du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants (+ 18.7 %, à 2 363 individus). Cette dynamique s'explique notamment par l'action résolue des forces de sécurité intérieure dans la délivrance des amendes forfaitaires délictuelles (AFD) « Stupéfiants » : la gendarmerie de la Côte-d'Or représente à elle seule le tiers de ces AFD délivrées en 2024 dans la région.
- Enfin, la hausse de deux indicateurs appelle une vigilance renforcée : les cambriolages de logements (+ 2.1 %) et les vols dans les véhicules (+ 14.1 %). Concernant les premiers, cependant, cette hausse peut être qualifiée de conjoncturelle : ils diminuent depuis 2016 de 1.5 % par an en moyenne.

La réponse opérationnelle territoriale

Face à ces constats, une série d'effets prioritaires à obtenir a été identifiée.

Une réponse opérationnelle articulée en trois axes et trente-quatre principales mesures

En partant du diagnostic, trois axes d'effort principaux ont été identifiés et déclinés en fiches actions opérationnelles.

I. Intensifier la lutte contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants

C'est la « mère des batailles » tant cette problématique génère insécurité et nuisances pour les citoyens, notamment ceux qui habitent près des points de deal.

Cette lutte s'appuiera sur des méthodes éprouvées localement, mais aussi sur des dispositifs innovants et une concentration de l'effort dans le temps sur un quartier et ses individus particulièrement problématiques.

Par la prévention, la communication, le contrôle des flux, les amendes forfaitaires délictuelles, les acteurs s'engagent à mieux lutter contre ce fléau.

Exemples d'action

- Prévention

=> Mise en oeuvre du projet LIMITS de la MILDECA sur Dijon et Chenôve (appel à projet national sur 3 ans visant à prévenir la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants)

=> Création d'un compte Instagram par la préfecture afin de créer et relayer de contenus de communication visant à responsabiliser les consommateurs et prévenir l'entrée des jeunes dans le trafic.

- Répression :

=> Extension de la possibilité de saisir les biens corporels des gardés-à-vue afin de recouvrer des amendes forfaitaires et pénales

=> Pilonnage quotidien des points de deal

=> Agir contre le trafic numérique de produits stupéfiants par la formation et l'emploi d'enquêteurs sous pseudonyme (ESP)

=> Poursuivre les contrôles sur les axes routiers/ferrés et cibler les dépôts logistiques.

II. Renforcer le maillage sécuritaire territorial et garantir la sécurité du quotidien des personnes et des biens

Cet axe recouvre une série de mesures concrètes pour lutter contre l'insécurité du quotidien. Les élus, les entreprises, les personnels de l'éducation nationale ou encore les victimes de violences intrafamiliales et conjugales doivent ainsi être les bénéficiaires de ces actions.

Les habitants de la Côte-d'Or, de manière générale, doivent ainsi voir leur sécurité améliorée.

Exemples d'action

- Renforcement en lien avec Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) de la prévention sur les aires d'autoroute (de l'A6 et de l'A31 en particulier) pour lutter plus efficacement contre les vols à la roulotte, les vols de fret et les vols de carburant.
- Amélioration de l'exploitation de la vidéoprotection avec des reports généralisés vers les forces de sécurité intérieure et davantage de communes équipées.
- Développement des protocoles communaux de participation citoyenne.
- Fouilles régulières aux abords des établissements scolaires pour confisquer les armes blanches.
- Optimisation du dispositif Alerte 21 de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Côte-d'Or.
- Mise en oeuvre d'un plan de contrôle des établissements pour lutter contre la sur-alcoolisation, notamment des mineurs.
- Dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales, déployer les premiers parcours tests liés au "Pack nouveau départ" (qui simplifie les démarches des victimes pour se séparer rapidement de leur partenaire violent, qu'elles aient ou non des enfants à charge).
- Mener des actions de communication pour faire connaître le QR Code reprenant les contacts Côte-d'Or qui peuvent intervenir dans le cadre du parcours des victimes de violences intrafamiliales et conjugales.

III. Renforcer la coordination entre acteurs du continuum de sécurité

La comitologie existante doit être mieux utilisée, par un investissement stratégique du Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD) ou encore par le meilleur pilotage du Comité opérationnel départemental antifraudes (CODAF) pour qu'il lutte contre l'ensemble des fraudes en relation plus étroite avec les collectivités locales. Il s'agit aussi de favoriser les opérations conjointes, les échanges et les connaissances mutuelles entre acteurs en le concrétisant par la désignation de référents, des formations communes ou des protocoles multipartites.

Enfin ce renforcement de la coordination doit permettre une meilleure gestion des cas individuels complexes, à la croisée des faits de délinquance, des problématiques de santé mentale et des difficultés sociales.

Exemples d'action

- Accroître les liens entre les forces de sécurité intérieure et les polices municipales : en menant des opérations conjointes et en passant en revue les conventions liant les 26 des 27 polices municipales du département aux FSI pour les territorialiser davantage.
- En zone police, coordonner les actions de prévention grâce à la désignation d'un officier de prévention au sein de chaque commissariat.
- Améliorer le partage d'informations entre bailleurs, préfecture et Parquet pour permettre l'expulsion des résidents de logements sociaux auteurs de troubles à l'ordre public ou au voisinage.
- Poursuivre les actions de sensibilisation de la population, notamment grâce à la participation régulière des autorités préfectorales aux réunions de quartiers organisées par les communes avec leurs habitants autour du thème de la sécurité du quotidien.



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action départemental
de restauration de la sécurité du quotidien